

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 3.2

Choisir ses cas d'usage et mesurer le gain

La question n'est pas « que sait faire l'IA ? » mais « que se passe-t-il si elle se trompe, et qui s'en rend compte ? ». Une bonne tâche pour l'IA est fréquente, prend…

TransparenceRH

3 à 4	5	3 mois	CO 327a
tâches par poste	mesures avant et après	pour juger	outil imposé à la charge de l'employeur



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Une décision automatisée sur une personne doit lui être annoncée et peut être revue par une personne (LPD 21).



LA RÈGLE

À retenir

Noter chaque tâche : **fréquence**, temps, facilité de vérification, données concernées, gravité d'une erreur.



LA RÈGLE

La règle clé

Mise en page, correction, reformulation : Confier : facile à relire (Bonne pratique)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Fréquent, long, vérifiable, sans décision sur une personne. »



LE PIÈGE

Le piège

Choisir une tâche rare : le gain sera invisible et l'équipe n'apprendra pas.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPD 6, 21 ; CO 321, 321a, 323b, 327, 327a ; CP 179ter.



Le cas express

Les questions fréquentes du personnel : bon cas d'usage ?

> ✓ **Oui** Fréquent, vérifiable, appuyé sur les règlements à jour.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Lister les tâches.
- ☐ Noter chaque tâche.
- ☐ Essayer.
- ☐ Mesurer.
- ☐ Documenter pour reproduire.

Base légale : LPD 6, 21 ; CO 321, 321a, 323b, 327, 327a ; CP 179ter.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-cas-usage.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.